Le Nord

ADMINISTRATION
15, rue d'Angleterre, 15 — LILLE — 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

BUREAU D'ANNONCES

CONDITIONS

Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.	

PUBLICITÉ

Annonces	la ligne 0.40
Réclames	— 0.75
Faits-divers	— 2.00
Chronique locale	— 4.00
Echos	— 5.00
Gazette du Nord	— 6.00

TEMPERATURE

Lille, le 1er mars 1911.

Minimum, nuit, abrité	1°2
Minimum, nuit, découvert	3°6
Surface du sol, 9 h. du matin	0°8
A 1 mètre de profondeur	4°8
De l'air à l'ombre	6°2
Maximum, jour, à l'ombre	10°0
Maximum, jour, au soleil	11°4
Etat hygrométrique (8 h. m.)	0°76
Etat du ciel : Très nuageux.	
Direction du vent : O.	

Baromètre. — Le 0 mars (2 h. du matin) la pression était de 784 m/m; le 2 mars 2 h. du matin) la pression est de :

Temps probable. — En France, des averses sont probables dans le Nord et l'Est avec temps frais.

On a compassion de ceux qui tombent, quand on sait de quelles chutes on est soi-même capable.

Qui s'en douterait ?

En vérité, il faut un événement comme la chute de M. Briand pour se rappeler qu'on vota jadis une loi prononçant la séparation complète et définitive de l'Eglise et de l'Etat.

On se souvient, à cette occasion, que c'est Briand qui présida à ce divorce, après lequel l'Eglise ne devait plus compter pour rien.

C'était fini et bien fini alors. La religion devenait une affaire privée, ne regardant plus personne. On n'en parlerait plus. On laisserait ceux qui s'attarderaient encore à des rites surannés s'y livrer paisiblement sous les sombres voûtes des églises noyées, comme les choses mortes, dans la solitude et le silence.

La société laïque avait autre chose à faire que de s'occuper de ces vieilles choses d'un autre âge.

Les questions religieuses c'était le passé très passé.

Il y a six ans de cela. Qui s'en douterait ?

Le problème religieux est aujourd'hui plus actuel et plus vivant que jamais. Au fond, c'est lui qui jeta sous les pas ministériels de M. Briand la pelure d'orange qui l'a fait glisser et tomber.

Et les journaux sectaires consacrent à l'Eglise, à ses faits et gestes, aux paroles et aux démarches des évêques et des prêtres autant de colonnes qu'ils n'en remplissaient jadis.

Ici, le « Réveil », le « Progrès », l'édition régionale de l' « Humanité » et toute la pouvée de petits canards hebdomadaires pondus par les Loges ne semblent avoir qu'une préoccupation : parler des personnes et des choses religieuses.

***

Par exemple, il est question dans le public de la création possible de nouveaux évêchés dans le nord de la France ou de délimitations nouvelles de certains diocèses.

La presse religieuse est muette sur cette question d'ordre essentiellement ecclésiastique. Mais la presse blocarde s'y intéresse passionnément. La feuille maçonnique de Boulogne, le « Réveil du Nord » et d'autres la traitent avec force commentaires.

Je vous demande un peu en quoi cette affaire, essentiellement « privée » puisque l'Eglise n'est plus rien en France, regarde tous ces « parpaillots » des Loges ?

***

A Halluin, notre apostolique et éloquent ami M. Vuillermet donne une série de conférences à l'église paroissiale sur un sujet de morale qu'il envisage au point de vue religieux, et voici que la presse socialiste l'écoute attentivement. L' « Humanité » de M. Jaurès donne son avis sur ces prêches. Eh quoi ? Est-ce que les paroles d'un obscurantiste, un des rares ministres survivants d'une religion finie, oubliée, bien morte, intéressent encore le prolétariat « conscient » ?

***

Autre grand tapage ces jours-ci dans tous les journaux sectaires.

Le « Petit Provençal » a lancé une nouvelle mystérieuse, sensationnelle. Le « Matin », le « Journal », le « Petit Parisien » s'en sont emparés. Ils y ont consacré des colonnes entières de leur première page. Le « Réveil », le « Progrès » s'en sont gravement préoccupés. Ils se sont foulé la cervelle pour trouver une explication de cet événement, se sont livrés à toutes les hypothèses.

De quoi s'agissait-il ? Quel était ce grand fait sensationnel ?

Il s'agissait d'un homme qui avait quitté son domicile sans prévenir sa concierge et n'avait pas jugé bon de dire où il allait.

Mais cela arrive tous les jours, direz-vous ? Quel est donc ce grand personnage qui ne peut s'absenter « incognito » sans mettre en campagne toute la meute des reporters-policiers ?

Evidemment, si c'était un homme ordinaire personne ne s'en serait inquiété, puisqu'il n'y avait pas trace de drame et que la police n'avait pas été saisie.

Mais il s'agissait d'un pauvre petit franciscain, un religieux sécularisé, qui avait jugé bon de changer de domicile. Alors, puisque l'Eglise est séparée de l'Etat et qu'il n'en est plus question, comme vous savez, toute la presse de France s'est demandé ce que pouvait être devenu l'humble frère Jean.

Et le cas de ce religieux, parti sans avoir pris la précaution d'avertir la presse de son changement de domicile, avait déchaîné un tel hourvari que nous avons eu la candeur d'écrire à l'évêché de Marseille pour demander, nous aussi, des renseignements sur cet événement européen.

Ce qu'a dû rire de nous le secrétaire de l'évêque de Marseille en écrivant cette simple réponse :

Marseille, le 27 février 1911.

Monsieur,

Le cas du frère Jean, abbé Druesne, n'est pas très compliqué.

Il s'agit d'un religieux franciscain sécularisé, auquel il a plu de retourner dans un couvent de son ordre.

Il n'y a ni fugue, ni disparition, ni suicide, et le frère Jean s'est chargé lui-même, dans une lettre parue hier, de donner de ses nouvelles au « Petit Provençal », journal sectaire qui avait lancé l'affaire.

Veuillez agréer....

L. MANNIEZ,
Secrét. gén.

Nous verrons si le « Réveil » et le « Progrès », remis enfin de leurs transes, rassureront leurs lecteurs inquiets sur le sort du frère Jean.

Pauvre Frère ! Il s'ennuyait hors de son couvent fermé par le Bloc. Il en a cherché un autre et a retrouvé la vie de famille religieuse qui avait toujours été son rêve.

Mais il avait oublié de faire part « urbi et orbi » de sa résolution. Quelle imprudence !

Heureusement, voilà tous les francs-maçons et parpaillots tranquillisés sur son sort. Merci, mon Dieu !

Et dire que nous sommes en plein régime de la séparation, que la religion ne compte plus et que les prêtres sont des citoyens comme les autres, ni plus ni moins !

Non, en vérité, on ne s'en douterait pas.

DEM.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

— A **LILLE**, 5, rue Louis-Faure, de **Mme Etienne Batteur**, née **Marie-Léonie Verstraeten**, décédée dans sa 61e année, munie du sacrement de l'Extrême-Onction.

Les funérailles ont lieu aujourd'hui jeudi, à 10 heures, en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul.

— A **RONCQ**, de **M. Henri Destailleurs**, âgé de 77 ans. Le défunt qui possédait l'estime et la sympathie de tous ses concitoyens avait fondé la musique municipale dont il était sous-chef.

Il y a cinq ans, la Fédération musicale du Nord et du Pas-de-Calais lui décernait la médaille de 50 années de musicien dans la même société.

M. Destailleurs était conseiller municipal depuis sept ans.

Les funérailles auront lieu samedi, à 9 heures 1/2.

— A **WORMHOUT**, de **M. Omer Baron**, décédé des suites d'une longue maladie courageusement supportée.

Il était le père de M. l'abbé Baron, vicaire à Lille (Saint-André), et le frère de M. le chanoine Alphonse Baron, supérieur honoraire de l'Institution Saint-François d'Assise à Hazebrouck.

Les funérailles seront célébrées jeudi 2 mars, à 10 heures, en l'église paroissiale de Wormhout.

— A **BUYSSCHEURE**, de **Mme Devigne**, épouse de feu **Jozse Vangriveiynghe**.

Les funérailles auront lieu aujourd'hui jeudi, à 9 h. 1/2.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.).

— Lundi à midi, en l'église du **QUESNOY**, a été célébré, au milieu d'une assistance choisie, le mariage de **M. Gaston Moniez**, négociant à Béthune, avec **Mlle Hélène Delsart**, du Quesnoy.

Le consentement fut reçu par M. le Doyen.

Au cours de la cérémonie, M. Delsart, frère de la mariée, parfaitement accompagné, fit entendre plusieurs morceaux de violon qui furent très goûtés.

Les témoins furent MM. François Druesne, Emile Roger, Georges Buzin et Edmond Langrand.

ÉCHOS

NOUVELLES MILITAIRES

Service de santé. — M. Carteaux, médecin aide-major au 4e cuirassiers, passe au 127e régiment d'infanterie ; M. Tricolet, médecin aide-major au 127e, passe aux hôpitaux de la division d'Oran ; M. Lachache, pharmacien de 1re classe à l'hôpital de Versailles, passe à l'hôpital de Maubeuge ; M. Bruyère, de l'hôpital de Maubeuge, passe aux hôpitaux de la division de Constantine.

Génie. — M. Chatillon, lieutenant au 3e génie, à Arras, passe au 6e génie, à Angers.

Infanterie. — M. Colignon, lieutenant-colonel au 110e régiment d'infanterie, passe au 23e ; M. Dejardins, lieutenant-colonel au 23e, passe au 110e régiment d'infanterie.

DEUX NOUVELLES PLACES « BANCABLES »

Le gouvernement de la Banque de France, désireux de donner de nouvelles facilités au commerce et à l'industrie, a décidé que les places de Steenvoorde et de Cassel seraient désormais considérées comme « bancables ».

Les opérations d'encaissement seront assurées par le Bureau d'Hazebrouck.

LES OPÉRATIONS DE LA BANQUE DE FRANCE EN 1910

Vingt-cinq milliards de francs ont passé par la Banque de France en 1910.

Ses opérations productives se sont élevées, en effet, à	25.488.963.100
En 1909, elles avaient été de	22.197.878.200
d'où augmentation de fr.	3.291.084.900

Cette augmentation provient pour la plus grande partie des opérations d'escompte et d'avances :

Escomptes	2.244.358.000
Avances sur titres	679.827.800
Il faut ajouter pour :	
Billets à ordre, chèques	435.620.100
Effets au comptant	1.975.300
Négociations de titres	25.435.900
	3.387.217.100
Mais il y a eu une diminution de sur les opérations sur matières d'or et les avances sur lingots	96.132.200
	3.291.084.900

La répartition des opérations entre la Banque centrale et les succursales s'établit ainsi :

Paris	9.857.981.800
Succursales	15.630.981.300
	25.488.963.100

Ces chiffres comprennent exclusivement les opérations productives : les mouvements relatifs aux dépôts de titres et les transferts de fonds effectués gratuitement au profit du Trésor et du public n'y figurent pas.

La succession de M. Georges Degroote AU CONSEIL GÉNÉRAL

L' « Indicateur de la Région flamande » publie la note suivante :

« D'ici quelques semaines, les électeurs du Canton-Nord auront à désigner un successeur au siège de conseiller général laissé vacant par la mort du regretté M. Georges Degroote.

Cédant aux sollicitations de nombreux amis et des libéraux du Canton-Nord, M. Henri Degroote, avocat, fils du regretté conseiller général, vient de poser sa candidature au fauteuil laissé vide par la mort de son père dans l'assemblée départementale.

L'ex-député LEPEZ CANDIDAT DU BLOC à l'Election Sénatoriale

L'Ill.·. Fr.·. Debierre endosse une nouvelle veste.

Les délégués sénatoriaux et autres personnages radicaux, du département, réunis hier après-midi en congrès, salle de la Société Industrielle, lui ont préféré le nul et insignifiant Lepez.

Ce congrès, que présidait M. Vancauwenberghe, comprenait environ deux cents membres, dont la qualité, à l'entrée de la salle, était bien et dûment vérifiée, tout comme s'il s'agissait de pénétrer dans quelque at.·. maç.·.

On discuta d'abord sur le point de savoir si le Congrès devait se préoccuper de la politique générale, départementale, ou bien s'il devait plutôt reconnaître l'utilité de la politique pour « mares stagnantes » d'arrondissement.

Ce fut, on n'en pouvait douter, cette dernière considération qui l'emporta.

Les citoyens Spriet, de Lille, Conem, Dron, ex-futur ministre, Pasqual, autre Q. M., de Lauwereyns et Serghevaert, d'Hazebrouck, se firent entendre tour à tour ; puis un délégué de l'arrondissement d'Hazebrouck déclara que le comité radical hazebrouckois abandonnait M. Vandenbussche, et se ralliait à la candidature Lepez, à la condition que les droits de l'arrondissement d'Hazebrouck fussent reconnus à l'avenir.

Le citoyen Defontaine, député de Maubeuge, essaya de palabrer en faveur du Fr.·. Debierre.

Il en fut pour ses frais. On ne l'écoutait point.

Alors ce fut au tour de M. Lepez. L'ancien député de Valenciennes exposa, du mieux qu'il put, le programme radical tel qu'il le comprenait, et on lui accorda un « satisfecit » par 120 voix, contre 90 au Fr.·. Debierre, dont on ne veut pas, décidément.

M. Lepez est candidat du Bloc à l'élection du 19 mars.... Mais il n'est pas encore sénateur....

Les Haricots de Wasquehal

Ce que dit le Code pénal

A propos de cette affaire, nous recevons l'importante lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

De votre article de mardi 28 février sur les « **Haricots du Maire de Wasquehal** », il résulte qu'il a été passé une adjudication pour la fourniture de haricots destinés aux cuisines populaires organisées par la commune, et que parmi les soumissions déposées par les concurrents, il s'en trouvait une de Mme Détailleur-Mullier, qui, étant la plus avantageuse, a été acceptée.

Cette dame avait donc été, avec raison, déclarée adjudicataire.

Mais renseignements pris par la suite, il paraît que Mme Détailleur-Mullier aurait déclaré formellement n'avoir jamais présenté de soumission ou pris part personnellement à l'adjudication.

Alors ?....

M. Lejeune-Mullier, maire, qui en cette qualité, ne peut-être fournisseur de la commune, aurait donc abusé du nom de sa belle-sœur pour signer, ou faire signer, au lieu et place de celle-ci, une pièce ayant pour but de lui faciliter les moyens de faire un acte de commerce qui lui est formellement défendu par la loi, à raison de ses fonctions.

S'il en est ainsi, M. Lejeune-Mullier aurait, dans la circonstance, commis le délit prévu par l'article 175 du code pénal, qui paraît lui être tout à fait applicable.

On ne connaît pas assez dans le public les termes de cet article. Il est utile de le remettre sous les yeux :

« Tout **fonctionnaire**, tout **officier public**, tout agent du gouvernement, qui, « soit ouvertement, soit **par actes simulés**, « soit **par interposition de personnes**, « aura pris ou reçu quelque intérêt que « ce soit, dans les actes, **adjudications**, « **entreprises** ou régies dont il avait, au « temps de l'acte, en tout ou en partie, « **l'administration** ou **la surveillance**, sera « puni d'un **emprisonnement de six mois** « **au moins et de deux ans au plus** et sera « condamné à une amende qui ne pourra « excéder le quart des restitutions et des « indemnités, ni être au-dessous du dou- « zième. **Il sera de plus déclaré à jamais** « **incapable d'exercer aucune fonction** « **publique.** »

Dans ces conditions, s'il existe à Wasquehal des électeurs et contribuables libres et indépendants, ils devraient, sans aucun retard, réclamer du préfet l'annulation de l'adjudication, manifestement entachée de nullité, et déposer entre les mains du procureur de la République, contre le maire, une plainte basée sur l'article 175 du code pénal qu'on vient de lire.

S'ils n'obtenaient pas satisfaction à Lille où les grands chefs des administrations n'aiment pas les affaires ennuyeuses, il leur resterait la ressource de s'adresser au ministre de l'Intérieur et au ministre de la Justice.

Dans une affaire aussi grave que celle-ci — peut-être n'est-elle pas la première de ce genre à Wasquehal, ce qui serait intéressant à rechercher — on ne saurait rester sur le terrain d'une douce et amusante plaisanterie.

Un de vos lecteurs assidus.

LES FUNÉRAILLES du Lieutenant MARCHAND AU QUESNOY

On attend pour ce matin au Quesnoy le corps du lieutenant Marchand. Les funérailles solennelles seraient célébrées lundi à onze heures.

M. le maire du Quesnoy, désirant connaître dans le détail les circonstances de la mort du vaillant officier, s'est adressé à M. le ministre de la guerre. Il a reçu l'intéressante réponse suivante :

Par lettre du 30 janvier dernier, vous avez bien voulu me demander quelques détails sur les circonstances dans lesquelles le lieutenant Marchand a trouvé la mort. J'ai l'honneur de vous faire connaître ci-après les renseignements fournis sur cette affaire par les rapports officiels :

Le lieutenant Marchand était parti du camp du Boucheron le 9 janvier, avec le capitaine Nancy, son chef et 24 goumiers, dans le but de visiter des tribus des confins nord-est de la Chaouia, qui avaient demandé notre intervention. La tournée s'était passée sans incident et elle touchait à sa fin lorsque le 14 janvier, le mauvais temps et une abondante couche de neige retardèrent sensiblement la marche du détachement. Vers six heures du soir, la nuit étant venue, la petite troupe se trouvait encore à environ trois kilomètres de la casbah Merchouch, dans une terrain difficile, lorsqu'elle fut subitement attaquée en arrière et sur son flanc gauche par une bande de dissidents. Pour se dégager, nos goumiers, leurs officiers en tête, chargèrent successivement sur deux mamelons occupés par les Marocains, qui en furent chassés.

En arrivant sur le second mamelon, le capitaine Nancy eut son cheval blessé et se trouva démonté, tandis que le lieutenant Marchand et sa troupe, emportés par leur élan et trompés par l'obscurité, redescendaient la pente opposée et s'engageaient dans un ravin escarpé et boisé, sans issue pour des cavaliers. C'est là que le jeune et vaillant officier fut tué, sans que ses compagnons, dans la nuit, pussent s'en apercevoir de suite.

Le corps fut rapporté à Casablanca, où eurent lieu, le 26 janvier, des obsèques solennelles. Toutes les troupes françaises de la garnison, les troupes espagnoles, le corps consulaire et un grand concours de population y assistaient. Les colonies françaises et étrangères ont tenu à exprimer leurs sentiments de profonde sympathie pour l'officier victime d'un odieux guet-apens.

J'ai donné, d'autre part, des ordres pour que tout ce qui appartenait au lieutenant Marchand fût adressé à Mme veuve Marchand, dont le désir si naturel de conserver ces précieux souvenirs aura ainsi pleine satisfaction.

Les Médailles d'honneur du Travail

IL Y A TROP DE CANDIDATS !

M. le Préfet du Nord vient d'adresser la lettre suivante à M. le Maire de Roubaix :

« Par dépêche en date du 28 janvier 1911, M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie m'a fait connaître que le nombre, toujours croissant de candidats à la médaille d'honneur du travail, a obligé son administration à ne tenir compte de leurs services que du jour où ils peuvent être considérés comme sortis d'apprentissage et comme remplissant effectivement un poste d'ouvrier ou d'employé ; c'est-à-dire lorsqu'ils ont atteint l'âge de 16 ans.

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien vous conformer à cette décision et ne m'adresser à l'avenir que des dossiers de candidats ayant au moins 30 ans de services ininterrompus à partir de l'âge de 16 ans.

« Le Préfet du Nord,
« Signé : L. VINCENT. »

Un Curé et sa servante sont assassinés

à DAMPREMY, près de Charleroi

Les lecteurs de notre édition à huit pages trouveront d'autre part le récit de ce crime. Voici quelques détails complémentaires :

M. l'abbé Jean-François de Jongh, âgé de 56 ans, était depuis cinq ans curé de Dampremy, près de Charleroi. Il avait une vieille servante de 68 ans, Palmyre Roland, sœur d'un prêtre retraité à Tongre-Notre-Dame.

L'une de ces dernières nuits, M. le Curé et sa servante avaient entendu des bruits suspects près de la maison. Lundi, M. le vicaire Rapin passa la soirée au presbytère. Il se retira vers neuf heures.

Mardi matin, le fils du clerc ne vit pas M. le Curé arriver pour la messe de six heures. Il alla au presbytère, dont la porte était ouverte, et trouva M. le Curé et sa servante assassinés.

Le Parquet de Charleroi a procédé à la reconstitution du crime. Voici comment les différentes scènes ont dû se passer :

Les assassins escaladent le mur du jardin, s'introduisent dans le presbytère en perçant la muraille. Mais trouvant la porte du corridor verrouillée, ils reviennent sur leurs pas, prennent dans la remise une échelle qu'ils appliquent au mur et, grimpant jusqu'à la chambre à coucher de M. le Curé, après avoir brisé les vitres, ils entrent.

Pendant qu'ils ligotent et bâillonnent le prêtre, la servante est accourue. On l'assomme avec un marteau ou une bûche de bois.

Puis les bandits contraignent M. le Curé à ouvrir l'un après l'autre tous ses meubles. On passe successivement dans toutes les pièces. Dans la salle du coffre-fort, comme le prêtre a préparé de l'argent pour payer le lendemain les instituteurs et les employés d'église, les malfaiteurs font main basse sur cette somme.

Enfin la victime est ramenée dans sa chambre à coucher. Avec le cordon d'un store on l'étrangle.

Trois habitants, MM. Denayer, Léon Gelfe et Nockermann ont aperçu deux individus suspects rôdant entre 9 h. 1/2 et 11 heures du soir, lundi, près du presbytère. Ils ont pu fournir un signalement assez détaillé des bandits présumés.

Tué par un ascenseur

A BOUSBECQUE

Dans la nuit de mardi au mercredi, Léon Dejonckère, âgé de 25 ans, a succombé aux suites d'un accident de travail à la papeterie de MM. Dalle et Lecomte.

Lundi, vers une heure, cet ouvrier fut si violemment tamponné par un wagonnet que le choc provoqua une lésion interne. MM. les docteurs Bertrand et Dhondt lui prodiguèrent aussitôt les soins les plus empressés, mais ils jugèrent bientôt impossible d'arrêter l'hémorragie. Le blessé reçut les Sacrements en pleine connaissance.

Cet ouvrier était marié et père de deux enfants. Son enterrement aura lieu à Werwicq-Belgique, vendredi, à 8 h. 1/2.

L'assassinat d'un passager

A DUNKERQUE

ARRESTATION DE L'ASSASSIN

Mercredi matin, un télégramme de Valenciennes a annoncé au parquet que Reinhold Juetz, l'assassin de Wilhem Schutt, a été arrêté par le commissaire spécial dans un train en partance pour Hirson.

Le meurtrier s'était rendu à pied lundi matin à Bergues où il avait pris le train de 10 h. 14 pour Lille.

C'est vers sept heures du matin que le commissaire spécial, M. Blanc, vit un individu de forte taille, aux allures anglaises, répondant bien au signalement désigné, monter dans un train en partance pour l'Allemagne.

Fouillé, le voyageur fut trouvé porteur d'une trousse de cambrioleur, d'un revolver à cinq coups, chargé, et de papiers d'identité au nom de sa victime, Wilhem Schutt.

On a interrogé le meurtrier, qui a passé des aveux. Mais un point reste mystérieux : Juetz n'avait sur lui qu'une centaine de francs ; où a-t-il pu cacher les sommes importantes qu'il a volées à Schutt ?

L'assassin attend, à la maison d'arrêt de Valenciennes, son transfert à Dunkerque.

La Crise Ministérielle

IL Y AURAIT UN MINISTERE

Paris. — L'« Agence Havas » nous communique les notes suivantes :

M. Monis compte présenter ce matin, à dix heures, ses collaborateurs au Président de la République et faire signer les décrets les investissant de leurs fonctions.

Le nouveau Cabinet

paraît devoir être composé de la façon suivante :

Présidence du Conseil et Intérieur	MONIS
Justice	JEANNEVEY
Affaires Etrangères	CRUPPI
Guerre	BERTEAUX
Marine	DELCASSÉ
Finances	CAILLAUX
Instruction Publique	STEEG
Travaux Publics	Ch. DUMONT
Commerce	COURRIER
Colonies	MESSIMY
Travail	Paul BONCOURT

SOUS-SECRETAIRES D'ETAT

Intérieur	Emile CONSTANT
Justice et Cultes	MALVY
Postes et Télégraphes	CHAUMET
Beaux-Arts	DUJARDIN-BEAUMET

***

Au dernier moment, M. Poirrier, sénateur de la Seine, a invoqué son grand âge — il est né en 1832 — pour décliner l'offre qui lui avait été faite du portefeuille du Commerce.

On parle pour ce ministère de M. Pams, sénateur des Pyrénées-Orientales.

***

L'attribution à M. Messimy du portefeuille des Colonies n'est pas encore définitive.

Dans le cas où elle serait remise en question, M. Massé passerait de l'Agriculture aux Colonies et l'Agriculture serait offerte à M. Fernand David.

Ces différentes questions se règleront dans la soirée.

***

On annonce que les futurs ministres tiendront dans la soirée le premier Conseil de cabinet.

Les diverses questions qui restent en suspens seront définitivement réglées au cours de cette réunion.

LES POURPARLERS

Dès dimanche soir on avait l'impression qu'après l'acceptation de MM. Berteaux et Delcassé la combinaison Monis aboutirait. Mais on ne croyait pas que M. Monis poursuivrait avec l'activité qu'il a déployée ses négociations qui lui ont permis de constituer le cabinet aussi rapidement.

Les difficultés rencontrées par le sénateur de la Gironde pour le portefeuille des Affaires étrangères étaient d'ailleurs de nature à faire craindre un retard considérable dans la marche des consultations, et même un échec possible de la combinaison. Elles n'ont pas découragé M. Monis et on a vu comment les difficultés ont été résolues.

Le matin, M. Ribot, pressenti, avait décliné pour des raisons de convenance personnelle la succession de M. Pichon.

M. Poincaré, pressenti ensuite, a mis comme condition à son acceptation l'entrée de M. Millerand dans la combinaison ; mais cette condition n'ayant pu être remplie pour des considérations d'ordre politique, M. Poincaré n'accepta pas.

M. Monis songea alors à M. de Selves. Le sénateur de Tarn-et-Garonne préféra rester à la tête de la préfecture de la Seine.

M. Jules Develle, sénateur de la Meuse, ancien ministre des Affaires étrangères, auquel on avait également pensé, était absent de Paris, et on n'avait pas le temps matériel d'entrer en conversation avec lui.

C'est à ce moment qu'a surgi, dans une réunion présidée par M. Monis et tenue chez M. Berteaux par les collaborateurs du futur président du Conseil, la candidature de M. J. Cruppi.

M. Berteaux a rappelé le rôle brillant joué par M. J. Cruppi comme ministre du Commerce, dans la discussion du Tarif douanier et dans les négociations qui eurent lieu à ce jour.

M. Cruppi a prononcé à cette époque des discours très remarqués dans lesquels il avait parlé de ses idées de modération douanière et avait préconisé une politique contractuelle. Au moment où les relations économiques jouent dans les relations internationales un rôle prépondérant, la présence au Quai d'Orsay de l'ancien ministre du Commerce ne pouvait être envisagée, a dit M. Berteaux, que de la façon la plus favorable.

Cet avis a été unanimement partagé et M. Cruppi cédant aux sollicitations dont il était l'objet finit par consentir à prendre la succession de M. Pichon.

(HAVAS).

***

Le refus de MM. Sibille et Lebrun de faire partie du nouveau ministère, est dû à des considérations d'ordre personnel.

La SOIRÉE

M. JEANNEVEY N'ACCEPTE PAS. — DEUX PORTEFEUILLES SANS TITULAIRES.

M. Jeannevey, pour des considérations de famille, a fait savoir dans la soirée qu'il ne pouvait accepter l'offre du portefeuille du ministère de la justice qui lui avait été faite.

M. Monis a offert à M. Pams, sénateur des Pyrénées-Orientales le portefeuille du ministère du commerce.

L'acceptation de M. Pams ne semble pas douteuse.

M. Monis a offert le portefeuille de la justice à M. Jules Develle, sénateur de la Meuse, mais celui-ci étant absent de Pa...

Roubaix-Tourcoing

MOIS	COTE précéd.	COTE 11 h. 30 Roubaix	COTE de 4 h. 15 Tourc.	CLOTURE acheteurs	CLOTURE vendeurs
Mars	5 77 1/2	—	5 72 1/2	—	—
Avril	5 75	—	5 70	5 72 1/2	5 75
Mai	5 72 1/2	5 70	5 70	—	—
Juin	5 67 1/2	5 70	—	—	—
Juillet	5 67 1/2	—	—	—	—
Août	5 65	—	—	—	5 65
Septembre	5 62 1/2	5 62 1/2	5 62 1/2	—	5 65
Octobre	5 62 1/2	—	—	—	—
Novembre	—	—	—	—	—
Décembre	—	—	—	—	—
Janvier	—	—	—	—	—
Février	—	—	—	—	—
Vente	55.000 k.				

Cours du 1er mars

Anvers Type B

	précéd.	jour
	5 80	5 80
	5 775	5 775
	5 75	5 725
	5 725	5 70
	5 70	5 675
	5 675	5 65
	5 65	5 625
	5 60	5 575
	5 575	5 55
	5 55	5 525
	5 525	5 50
	—	5 50
Vente	65.000 k.	
	Calme	

Le Hâvre

	MÉRINOS Cote 3 h. 45 précéd.	MÉRINOS jour	CROISÉES Cote de 3 h. 45 précéd.	CROISÉES jour	COTONS Cote de 4 h. précéd.	COTONS jour	CAFÉS Cote de 3 h. précéd.	CAFÉS jour
	172 50	173 50	200	200	94	94 5/8	6 50	66
	174	174	200	—	94	94 5/8	66 25	65 75
	174 50	174	—	—	93 3/4	94 1/8	6 45	65 75
	174 50	174 50	—	—	93 5/8	94 1/8	66	65 50
	174 50	174 50	—	—	93 1/8	93 5/8	66	65 75
	174 50	174 50	—	—	93 3/4	93 1/8	66	65 50
	174 50	174 50	—	—	87 1/2	87 1/2	66	65 50
	174 50	174 50	—	—	88 1/2	88 3/4	65 50	65
	174	174	—	—	87 1/2	88	65 25	64 75
	172	172	—	—	87 1/4	87 1/2	65	64 50
	168	168	—	—	86 3/4	87	—	—
	—	—	—	—	—	87	—	—
	600 b.		000 b.		2.800 b.		30.000 b.	
	Calme		Calme		Soutenue		Soutenue	

New-York

	CAFÉS Côte de 4 h. précéd.	CAFÉS jour
	10 55	10 45
	10 55	10 41
	10 55	10 38
	10 54	10 38
	10 54	10 37
	10 43	10 37
	10 32	10 17
	10 19	10 07
	10 11	9 93
	10 02	9 85
	10 02	9 85
	—	—
Vente	38.000 s.	
	Soutenue	

Liverpool

MOIS	COTONS cours de clôture précéd.	COTONS jour
Courant	7 49	7 50
Mars-Avril	7 48	7 50
Avril-Mai	7 49	7 50
Mai-Juin	7 50	7 51
Juillet-Août	7 48	7 48
Août Sept.	7 26	7 25
Sept.-Octob.	6 92	6 91
Oct.-Novem.	6 79	6 78
Nov.-Déc.	6 72	6 72
Déc.-Janv.	6 72	6 71
Janv.-Févr.	6 71	6 71
Févr.-Mars.	—	—
Tendance	10.000 b.	
Ventes	Calme	

DERNIERS TELEGRAMMES

Communiqué par MM. J. et H. CHARLET

New-York — Cotons. — Recettes probables 8.000.

MOIS	Précéd.	1er Avis	2e Avis	3e Avis
Mars	14.98	14.73	14.31	.....
Mai	14.49	14.45	14.43	14.50
Juillet	14.43	14.41	14.41	.....
Août	14.04	13.99	14.00	.....
Octobre	12.82	12.80	12.80	12.80

Roubaix-Tourcoing. — Laines. — Affaires traitées à la corbeille.

Matin. — 5.000 k. à 5,70, Mai. — 10.000 k. à 5,70, Juin. — 15.000 k. à 5,62 ½, Septembre. — Echange : 5.000 k., Mars s/ Juin, écart 0,10 c. — Total : 40.000 k.

Soir. — 10.000 k. à 5,72 ½, Avril. — 5.000 k. à 5,62 ½, Septembre. — Total : 15.000 k.

Dernier N° 4122.

Stock en filières au 28 Février, 135.000 k. contre 345.000 k. au 31 Janvier. Diminution : 190.000 k.